



971-219711322-20240806-4-DE

Réception par le Préfet : 06-08-2024

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Publication le : 06-08-2024

Séance du 18 juillet 2024

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024**

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	21	24	3
Vote			
A L'UNANIMITÉ	Pour :	24	
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

11 juillet 2024

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2024, le jeudi 18 juillet à 17 h30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILE - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Frantz RUPAIRE (arrivé à 17h37) - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER (21)

REPRÉSENTÉS : - M. Fulbert MIROITE - Mme Fabienne FARAJE - Mme Valérie ARICQUE (03)

ABSENTS : M. Louis LAROCHELLE - Mme Marylène ROCHEMONT - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Laurence LAROCHELLE (05)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Sabrina FELER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20240718_49
« REVALORISATION DE LA VALEUR DE LA RECOMPENSE AUX BACHELIERS »

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif voté par délibération N° 20230405-19 le 05 avril 2023,

CONSIDERANT que la commune récompense ses nouveaux bacheliers chaque année en leur attribuant lors d'une cérémonie un prix en bon d'achat d'une valeur de 100 euros, depuis plusieurs années,

CONSIDERANT la situation socio-économique fortement dégradée à la suite des différentes crises (sanitaire, géopolitique...) qui a durablement impacté le pouvoir d'achat des ménages,

CONSIDERANT la proposition de M. Le Maire de revaloriser le montant de la récompense aux bacheliers à hauteur de 150 €,



971-219711322-20240806-4-DE

Réception par le Préfet : 06-08-2024

Ville de **TROIS-RIVIÈRES**

Publication le : 06-08-2024

Séance du 18 juillet 2024

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal **DECIDE**,

A L'UNANIMITE

Article 1 : D'AUTORISER M. Le Maire à revaloriser le montant de la récompense aux bacheliers à hauteur de 150 € ;

Article 2 : Le Maire et le Directeur Général des services sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 18 juillet 2024.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet «www.telerecours.fr »

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE



Socelyne ROCHER A
Maire Adjoint